

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 27 Juillet à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaients présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, LARONDE, MAZILLE,
MRS BAÏADA, BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME DENIS à MME BASSO-GUICHARD et MME GAUCHET à MME MAZILLE

Excusé / Absent : MMES DENIS, GAUCHET, NEGRE et MR BADOE,

Secrétaire : FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 20/07/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : CONVENTION TARN ET GARONNE ART ET CULTURE EN SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS DU TARN ET GARONNE DANS LE CADRE D'UN PLAN D' ACTIONS POUR L'ACCUEIL DU SPECTACLE VIVANT : LA CARAVANE DE LA DANSE**

Monsieur le Maire signale au conseil que dans le cadre d'un plan d'actions en soutien aux acteurs culturels de Tarn et Garonne, l'association Tarn et Garonne Art et Culture propose une convention de partenariat avec la commune pour la prise en charge du coût du spectacle de la « Caravane de la danse » pour un montant estimé de 1520 €. La prise en charge du repas des artistes et de leurs frais de déplacement ainsi que l'organisation globale de cette manifestation incomberont au Service Animations et Communication de la Mairie de Lauzerte.

Monsieur le Maire souhaite soutenir cette action culturelle et proposer ce spectacle sur la commune de Lauzerte.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec Tarn et Garonne Art et Culture.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec Tarn et Garonne Art et Culture ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING